

Projet de Loi de Santé : L'ensemble des syndicats médicaux quitte le groupe de travail sur le SPH

L'ensemble des syndicats médicaux, a porté des propositions concrètes destinées à réécrire en profondeur le projet de loi de Santé, et a participé depuis le début de leur mise en œuvre aux différents groupes de travail mis en place par le Gouvernement en réponse au mouvement de protestation des médecins libéraux.

Lors de ce groupe de travail sur le service public hospitalier (SPH) qui c'est tenu le 5 février l'ensemble des syndicats de médecins libéraux constate un blocage absolu concernant le SPH dont la finalité est à terme d'exclure les praticiens libéraux des missions de service public conduisant à les écarter d'une partie de la prise en charge des soins et de la santé de tous nos concitoyens.

Très clairement lors de cette seconde réunion le ministère a continué délibérément à vouloir enliser les discussions sur des éléments annexes sans vouloir venir sur le fond que représentent les compléments d'honoraires, promettant des propositions lors de la prochaine réunion. Une volonté de gagner du temps.

Quant aux amendements proposés par le ministère, découvert en séance, le premier remettait en cause l'indépendance des praticiens. Pour le second il organisait clairement le détournement de patient par les établissements de soins. On aurait pu penser par certains propos que les médecins libéraux ne connaissent ni le tac, ni la mesure, ni la déontologie ou la responsabilité de la prise en charge du patient dans le cadre du colloque singulier.

En créant un l'étiquette de SPH la ministre de la Santé a t elle choisie de mettre de coté les praticiens libéraux? Permettant au travers d'un nouveau statut complètement vide d'obligation une plus grande attractivité des hôpitaux publics. Ce SPH est il le moyen d'obtenir plus facilement les autorisations que tous établissements se devront d'obtenir pour continuer à prendre en charge la population ?

Les médecins libéraux rappellent que les « Compléments d'honoraires » sont présents également dans les hôpitaux publics et qu'ils ne peuvent être un critère de sélection pour l'obtention d'une mission de service public qui est toujours effectué dans le cadre de tarif opposable.

Devant cette situation, l'ensemble des syndicats médicaux a décidé de quitter définitivement ce groupe de travail. Les médecins libéraux attendent une réécriture profonde de ce projet de loi, pas qu'on les leurre.